



DEPPS | LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES PSYCHOLOGUES DE CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

La première session du recensement des psychologues habilités à exercer en Côte d'Ivoire pour l'année 2025 s'est tenue le mardi 14 juillet 2025 dans la salle de conférence de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS). Cette session a été présidée par Madame ASSOH Prisca Eveline, Chef du Service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires à la DEPPS et point focal de l'activité.

Plusieurs structures institutionnelles et professionnelles ont pris part à cette rencontre, notamment :

- ◆ **MSHPCMU**

DAJC -Direction des Affaires Juridiques et du contentieux

PNSM -Programme National de Santé Mentale

- ◆ **STRUCTURE DE FORMATION ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

CIERPA (CENTRE IVOIRIEN DE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CÔTE D'IVOIRE

CONSEIL NATIONAL DES PSYCHOLOGUES DE CÔTE D'IVOIRE

ASSOCIATION DES PSYCHOLOGUES DE CÔTE D'IVOIRE

PSY-MENTALHEALTH

CENTRE DE PSYCHOLOGIE PSYKO

L'Enjeu principal de cette entrevue était d'établir la liste des psychologues autorisés à exercer en Côte d'Ivoire en examinant la complétude des dossiers, vérifier l'authenticité des diplômes et prendre une décision finale pour chaque demande d'inscription au registre des psychologues.



Lors de l'analyse de dossiers, soixante et un (61) sont passés en revue de demande d'inscription au registre de la profession de psychologue.

Après délibération les résultats obtenus :

- 38 ont reçu un avis favorable soit 62,30%,
- 19 ont reçu un avis favorable sous réserve soit 31,15%,
- 04 ont reçu un avis défavorable soit 6,56%.

Les requérants dont les dossiers ont reçu un avis favorable, seront inscrits au registre des psychologues habilités à exercer en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025.

Ils recevront par la suite des cartes professionnelles qui leur permettront d'exercer en toute légalité.





DEPPS | PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES MASSO-KINÉSITHÉRAPEUTES DE CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

La première session du comité de recensement des Masso-kinésithérapeutes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025 a eu lieu ce mercredi 09 juillet 2025 à la salle de conférence de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS). Cette rencontre avait pour objectif d'établir la liste 2025 des Masso-kinésithérapeutes habilités à exercer en Côte d'Ivoire.

La session a été présidée par Madame ASSOH Prisca Eveline Chef de Service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires à la DEPPS, Représentant Madame le Directeur de la DEPPS et par ailleurs point focal de l'activité.

Notons que cette séance de travail a réuni les structures suivantes :

- ♦ **MSHPCMU**
DEPPS
INFAS
- ♦ **ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**
SYNAMKCI
AKCI

Pour récapitulatif :

Au cours de la rencontre, 20 dossiers de demande d'inscription au registre des Masso-kinésithérapeutes de l'année 2025 ont été instruits et analysés.

Ainsi, sur les 20 dossiers analysés :

- 11 ont reçu un avis favorable soit 55%,
- 03 ont reçu un avis favorable sous réserve soit 15%,
- 05 ont reçu un avis défavorable soit 25%.
- 01 a été mis sous décision de la hiérarchie 5%.

Les requérants dont les dossiers ont reçu un avis favorable, seront inscrits au registre des Masso-kinésithérapeutes habilités à exercer en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025. Ils recevront par la suite des cartes professionnelles qui leur permettront d'exercer en toute légalité.





DEPPS | CÉRÉMONIE DE LANCEMENT DES CONCOURS NATIONAUX D'INTERNAT DES HÔPITAUX DE CÔTE D'IVOIRE .

Bouaké, le 1 juillet 2025- Les concours nationaux d'internat des hôpitaux de Côte d'Ivoire ont officiellement été lancés à Bouaké lors d'une cérémonie organisée à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Médicales de Bouaké par le Ministre de la Santé représenté par son Directeur de Cabinet Adjoint, le Professeur SORO Kountélé, en présence du Dr Marie-Josèphe BITTY Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) et du représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Le Professeur Bourhaima OUATTARA, Directeur de l'UFR de Médecine de Bouaké. Ce sont au total 110 cadres supérieurs de la santé (90 en médecine et 20 en pharmacie) qui seront recrutés à travers ces concours qui se dérouleront du 01 au 03 juillet 2025 pour l'internat de Médecine, et du 08 au 12 septembre 2025 pour celui de Pharmacie.



Dans son discours, Dr Marie Josèphe BITTY, Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), par ailleurs Présidente du comité d'organisation a souligné l'importance des internes dans le système de santé.

« Les concours d'internat permettent de recruter du personnel, notamment des étudiants de sciences pharmaceutiques et biologiques et des sciences médicales qui viennent en appui au système de santé. Ils sont formés à l'excellence, car ce sont eux qui, demain, soigneront nos populations et formeront les générations futures.

Prenant la parole à son tour, le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle, le Professeur SORO Kountélé, a exprimé sa gratitude à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique pour la collaboration étroite et fructueuse entre son Ministère et celui de la Santé dans l'organisation des concours d'internats. Il a également mis l'accent sur l'apport des internes des hôpitaux en tant que " « maillon essentiel de la chaîne de soins, jouant un rôle clé dans cette vision, comme l'a démontré leur contribution exemplaire lors de la gestion de la crise liée à la COVID19 »».

Aux candidats, le Professeur SORO Kountélé les a encouragés à donner le meilleur d'eux même, tout en leur rappelant que ce concours est une opportunité de démontrer leur excellence et leur détermination à contribuer à l'avenir de notre système de santé.

